



# Chartes Ethique et Conduite d'affaires

## Annexe - Comité Ethique

---

Octobre 2016

Le cadre d'intervention du Comité Éthique du Groupe est défini dans la charte Éthique et dans la charte de Conduite d'Affaires du Groupe :

« La Direction du Groupe Cegedim est garante auprès de ses clients et de ses salariés du respect des valeurs et principes du Groupe Cegedim inscrits dans la Charte Éthique. Elle reçoit pour cela l'assistance d'un Comité Éthique indépendant.

Le Comité Ethique a la possibilité d'émettre des avis en vue de changer ou de modifier la Charte, notamment en fonction de l'évolution de la loi, de la réglementation ou des valeurs du Groupe Cegedim (le cas échéant, après avis des instances de représentation du personnel). »

Ce comité est composé des membres suivants :

- Un représentant du personnel : le secrétaire du Comité d'Entreprise de l'UES de Boulogne-Billancourt en France
- Le Directeur Général Délégué de Cegedim
- La Directrice des Ressources Humaines de Cegedim.

Les demandes soumises au Comité Éthique doivent être envoyées à l'adresse email : [comite\\_ethique@cegedim.com](mailto:comite_ethique@cegedim.com)